



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Première session

Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la première session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 31 octobre 2016, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39).

² Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne (www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=ttq5SH) ou à remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_01.html) et à le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39) deux semaines avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE, www.unece.org/meetings/practical.htm).



3. Mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport.
4. Programme de travail.
5. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation.
6. Débat préliminaire sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
7. Questions diverses.
8. Dates et lieu de la prochaine session.
9. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

Note du secrétariat de la CEE

Par durée de vie des biens de transport, on entend le nombre approximatif d'années pendant lesquelles ils doivent servir dans des conditions normales de fonctionnement avec un entretien régulier (durée de vie moyenne). En raison de la variété des matériaux de construction, des techniques utilisées et des conditions de fonctionnement, la durée de vie est approximative étant donné que les exigences techniques peuvent la prolonger (durée de vie optimale). La durée de vie des biens de transport complexes tels que les ports maritimes ou les aéroports dépend également de celle des différentes installations qui les composent : mûles, pistes d'atterrissage, grues et bâtiments (terminaux, entrepôts). Les voies ferrées peuvent durer des décennies voire un siècle et demi (en fonction des matériaux utilisés) mais exigent un entretien régulier et onéreux. Pour investir dans les transports, il faut donc examiner soigneusement la durée de vie escomptée d'une infrastructure afin de garantir un amortissement satisfaisant et adapter la durée de l'investissement à la durée de vie escomptée du bien de transport.

Le coût des infrastructures de transport est donc fonction de la durée de vie escomptée, de la valeur d'origine par rapport aux coûts de remplacement, du choix d'un amortissement linéaire ou non linéaire, du laps de temps entre les opérations de maintenance et des taux d'intérêt. Les composantes des coûts d'infrastructure varient selon les modes de transport.

Les principaux paramètres qui influent sur les coûts d'infrastructure de transport sont le développement économique du pays, la disponibilité des ressources naturelles énergétiques (niveau des coûts de carburant), la qualité de la construction, le type de terrain ou de sol et la topographie, les paramètres relatifs à l'environnement, la traversée des agglomérations urbaines, etc., et les coûts d'expropriation.

L'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport est un élément important si l'on souhaite se fonder sur des coûts de construction réalistes et un programme d'investissement stable sans explosion des coûts. L'évaluation comparative des coûts de construction pourrait être utile pour les prévisions de dépenses ainsi que pour la maîtrise des coûts des projets.

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/1.

2. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts nommera les membres de son Bureau, à savoir un président et, s'il le juge nécessaire, un ou deux vice-présidents.

3. Mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Le groupe d'Experts rappellera probablement que, lors de la vingt-septième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (Genève, du 8 au 10 septembre 2014), a été organisé un atelier sur les bonnes pratiques et les nouveaux outils pour le financement des infrastructures de transport. Les participants à cet atelier sont convenus que l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport était un élément important si l'on souhaitait se fonder sur des coûts de construction réalistes et un programme d'investissement stable sans explosion des coûts. Le Groupe de travail avait demandé au secrétariat d'établir un document officiel, à partir des contributions reçues par les experts de l'analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, assorti de propositions de nouvelles mesures à prendre par le Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.5/56, par. 10 et 12).

À sa vingt-huitième session (Genève, du 7 au 9 septembre 2015), le Groupe de travail a examiné et adopté le mandat du Groupe (ECE/TRANS/WP.5/58, par. 40). Ce mandat (ECE/TRANS/2016/4) a été entériné par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session, qui s'est tenue à Genève du 23 au 26 février 2016 (ECE/TRANS/254, par. 21), et par le Comité exécutif à sa session de mai 2016.

Le groupe d'Experts consacrera ses travaux à : a) dégager des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport ; b) recenser et inventorier la terminologie employée dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ; si possible, établir un glossaire des termes arrêtés, accompagné des explications qui s'y rapportent ; c) collecter et analyser des données en vue de préparer une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial), en prenant en compte les terminaux intermodaux ainsi que les centres logistiques et de fret et les ports ; d) analyser et décrire les conditions et paramètres de calcul de ces coûts.

Document : ECE/TRANS/2016/4.

4. Programme de travail

En application de son mandat, le Groupe d'experts devra adopter, à sa première réunion, un programme de travail définissant clairement ses objectifs et les tâches à accomplir et établissant notamment un calendrier d'exécution.

Le secrétariat de la CEE a établi le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1 pour examen et adoption par le Groupe d'experts.

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1.

5. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation

Le Groupe d'experts pourra débattre de questions et de sujets de préoccupation relatifs aux coûts de construction des infrastructures de transport et aux besoins en matière d'évaluation comparative pour les différents modes de transport intérieur (route, rail, navigation intérieure, transport intermodal, liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, nœuds intermodaux et centres logistiques).

Document : Document informel n° 1.

6. Débat préliminaire sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Le groupe d'Experts voudra sans doute procéder à un échange de vues sur la structure éventuelle de son rapport final et, notamment, sur les recommandations et propositions aux membres de la CEE concernant l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Le mandat du groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti de recommandations générales.

7. Questions diverses

Le Groupe d'experts voudra peut-être débattre d'autres questions présentant un intérêt au regard de ses travaux.

8. Dates et lieu de la prochaine réunion

Le Groupe d'experts voudra bien prendre note du fait que sa deuxième session se tiendra en principe les 10 et 11 avril 2017 à Genève.

9. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
